

Edito

Le temps de la réflexion

Le CSP observe une nouvelle fois que la question des étrangers en Suisse soulève la polémique. Comme on le verra dans les pages de ce numéro des Nouvelles, la thématique de la migration nous interpelle encore et toujours. Ainsi en même temps que notre journal vous parvient, une initiative pour le moins discutable fait, ce 28 novembre, l'objet d'une votation fédérale. Dans la même veine, un lieu comme l'Atelier Galiffe du CSP permet non seulement d'accueillir des personnes singulières sans leur demander aucun papier d'identité mais propose des activités où l'étrangeté est un moteur de création artistique. C'est bien au-delà des polémiques partisanes que le CSP agit comme une vigie et affirme dans ses principes fondamentaux qu'il s'efforce de prolonger par des actions collectives le travail qu'il effectue au niveau individuel. Il peut aussi agir sur les causes des problèmes sociaux et manifester sa solidarité avec les plus démunis, les plus marginalisés. Il révèle aussi au grand jour des insuffisances, des injustices ou des besoins sociaux demeurés cachés. Merci de nous accorder du temps et de partager notre réflexion !

Alain Bolle
Directeur

Actu



© Emmanuelle Bayart

Poupée confectionnée à l'Atelier Galiffe, été 2010

Etranger pour qui ?

Sans remonter jusqu'au terme de « barbare », mot qu'avaient inventé les Grecs pour désigner celui qui vivait hors de la cité, on peut s'étonner de trouver dans la Déclaration universelle des droits de l'homme le paradoxe suivant : sont égaux les citoyens ; or pour être citoyen, il faut appartenir à la nation. Ce qui implique que pour avoir des chances de droit, de reconnaissance, d'appartenance, d'intégration comme on dit aujourd'hui, il faut posséder ce qu'aucun migrant au monde par définition ne détient : la citoyenneté. Par exemple, la Révolution n'a pas ouvert la fonction publique à l'étranger. Elle l'a maintenu dans des fonctions peu ou non

qualifiées ; ainsi, le banni des seigneuries du moyen-âge est resté un exclu. Dans un très beau livre ¹, réédité plusieurs fois, Julia Kristeva, née en Bulgarie et établie en France, accompagne l'étranger au cours du temps et dans de nombreuses sociétés, retrace ses pérégrinations désirées et ses déplacements involontaires, pour parier que si chacun pouvait connaître qu'il est d'abord et surtout « étranger à soi-même », il verrait mieux cet autre qu'est l'étranger et pourrait l'accueillir comme un autre lui-même. Dans ses positions politiques, la Suisse a souvent manifesté de singuliers rejets de l'autre : notre histoire n'est-elle pas jalonnée de

röstigraben, de Sonderbund, de mercenaires auprès de cours étrangères, de gardes suisses en costume d'arlequin, de brebis de toutes les couleurs et de bilatéralismes peu cosmopolites ? Rarement, et c'est le moins qu'on puisse dire, la Suisse a réussi à rendre bienveillante son indifférence. On oublie trop facilement que la neutralité de la Suisse lui a été imposée (par les signataires du Congrès de Vienne, en 1815). A chaque initiative, lors de chaque votation liée aux questionnements que pose l'étranger, toutes les justifications sont bonnes pourvu que le réduit national ne soit effleuré d'aucune excentricité – c'est-à-dire ne soit marqué de rien qui

Edito - Actualité	1	Dossier	3-4	Services	5	Dons - Zoom	7
Témoignage	1-2	Le Cri de la rédaction	4	Mon Job au CSP	6	Le CSP donne la parole	8

Actualité (suite)

n'appartienne à son intériorité – jusqu'à espérer que ses quatre langues, ce véritable trésor de multiculturalisme, qu'on dirait beaucoup plus hérité qu'assumé, restent incrustées une fois pour toutes, surtout dans ses billets de banque. Il y a beau temps qu'à Berne chacun parle sa langue sans comprendre les autres, que les ondes de la RSI ne franchissent que rarement le Gothard ou le Simplon. Heureusement ou malheureusement, seuls 0.5% de la population suisse parlent encore l'un des idiomes romanches : si on y pense, quel argument cela fait-il pour rejeter des étrangers? L'anglais sert-il à communiquer ou à empêcher la monnaie des autres? En Suisse on est grand ou

petit, c'est selon. Gonflé à bloc à mesure qu'on se rapproche d'une frontière, ridiculement exsangue quand on a besoin de main d'œuvre. Car, il faut le rappeler, un étranger est avant tout un travailleur. L'autre est plus paresseux qu'il en a l'air puisque « je », « moi » suis dans mon droit d'en faire toujours trop. Au point que chômer revient à vous exiler dans votre propre pays. L'autre est dangereux puisque moi je fais attention de fermer ma porte à triple tour. Va-t-on montrer encore longtemps que l'étranger n'est là que pour nous ressembler au point de nous mettre mal à l'aise? Va-t-on encore fermer des gares, les survoler en hélicoptère ou pourrions-nous simplement

© Photo Wikimedia Commons



adresser la parole à notre voisin, d'où qu'il soit? Partager : la parole, pour commencer. B.a.-ba, origine de la langue, et tout sauf barbare.

¹ Julia Kristeva. *Etrangers à nous-mêmes*. Gallimard Folio Essais (Arthème Fayard 1988)

Marlyse Etter

Témoignage

Nous reproduisons ici le texte d'une lettre que Monsieur B. A. a fait parvenir à notre service juridique. Ce témoignage illustre particulièrement la situation des « étrangers indésirables » dans notre pays.

« N'eut-été un organisme comme le vôtre, des personnes démunies et fragiles comme moi n'auraient peut-être connu que des injustices.

Que de temps gaspillé!

En ce qui me concerne, il a fallu de très longues années de travail et de persévérance de la part des juristes du CSP pour que des autorités compétentes

se résolvent finalement à m'accorder l'autorisation de séjour. Malgré le fait qu'il était impossible de me renvoyer dans mon pays vu ma situation (plusieurs enfants reconnus, résidant dans un canton suisse), l'Office Cantonal de la Population a fait la sourde oreille à toutes les requêtes que nous lui avons adressées. Qu'il s'agisse de regroupement familial ou d'octroi d'une autorisation de séjour en vertu du droit humanitaire.

Ni formation ni travail

Il a fallu que mes filles obtiennent l'asile et se voient accorder le permis C avant de pouvoir officiellement me rejoindre ici à Genève. Hélas

les épreuves vécues durant d'interminables années occasionnèrent des dégâts dévastateurs pour ma famille. Pendant quasiment douze ans, je fus confiné à l'intérieur des frontières suisses où études, formations et activités professionnelles m'étaient inaccessibles.

Ne pas sombrer!

Heureusement, la foi en Dieu et l'amour de mes filles m'ont permis de surmonter ces difficultés sans sombrer dans la dépression, l'alcool ou la délinquance. C'est le moment pour moi de rendre un hommage mérité à tous ceux qui apportent leur

soutien au CSP afin de lui permettre de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Pour terminer, je voudrais spécialement signifier ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont traité mon dossier à un moment ou à un autre. Je veux parler des juristes qui ont eu l'honneur et le mérite de faire aboutir toutes les démarches utiles. Je leur dis ici toute ma gratitude.»

B. A.

Etranger en Suisse, loi ou démocratie ?

La méfiance à l'égard de l'autre, le racisme et la xénophobie ont de tout temps parasité l'accueil et l'intégration des migrants en quête d'une protection où d'un avenir meilleur. Les peurs, les opinions négatives sont relayées par de nombreux politiques, qui les transforment en outils juridiques pour se défendre d'une « invasion » qu'il faut absolument endiguer.

La loi, paradoxalement, légitime des abus : l'initiative populaire sur laquelle le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer le 28 novembre prochain illustre bien ce phénomène. Ainsi l'objet de la votation concerne le renvoi de Suisse d'étrangers ayant commis une infraction grave. Le droit suisse avait pourtant supprimé l'expulsion pénale depuis une modification du code pénal entrée en vigueur le premier janvier 2007 (abrogation de l'art. 55 CPS). En effet, pour les étrangers expulsés, cette mesure devient une « double peine » parfois plus dure à supporter que la peine principale.

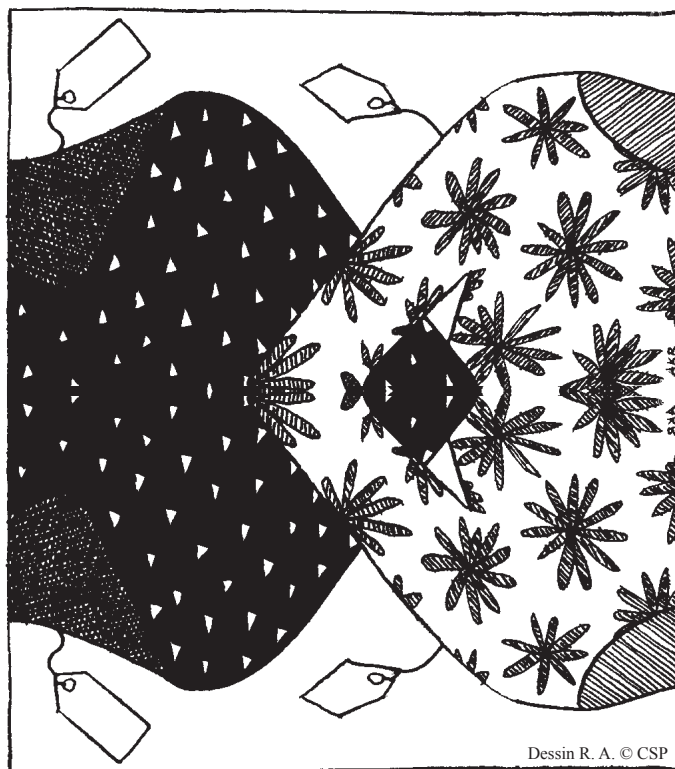
Une loi choquante

Si cette initiative est acceptée, le peuple suisse et les cantons consacreront une inégalité de droit choquante entre les citoyens suisses et les citoyens étrangers. Actuellement, même l'étranger devenu suisse par naturalisation n'est pas un suisse comme les autres. Il doit rendre des comptes à sa nouvelle patrie et risque le retrait de son passeport rouge

à croix blanche. Au CSP, il nous arrive régulièrement de rencontrer des personnes d'origine étrangère qu'un mariage avec une personne de nationalité suisse précipite dans des problèmes innombrables avec les autorités fédérales de police des étrangers. Nous rappellerons à cet égard que l'art. 41 de la loi sur la nationalité suisse permet de retirer, dans les cinq ans qui suit la naturalisation, la nationalité d'une personne qui a caché des éléments essentiels de sa vie (en lien avec son mariage) ou qui a menti au cours de la procédure.

L'Office fédéral des migrations devient particulièrement suspicieux. Au CSP, hormis quelques rares cas avérés d'application de cette disposition légale – et là, *dura lex sed lex*, nous refusons d'entrer en matière – nous aidons souvent des personnes foncièrement honnêtes, jugées à tort par une administration partielle qui semble trop souvent n'instruire qu'à charge les dossiers.

Comme le souligne le dernier rapport de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers du mois d'octobre 2010 : « *La Suisse, qui s'est engagée depuis quelques années dans une traque sans fin aux abus (on peut toujours repousser la limite de ce qui est défini comme tel), abuse elle-même de différentes situations et multiplie les entorses aux droits fondamentaux des migrants tout en persistant à se réclamer de l'image humanitaire qu'elle veut paradoxalement continuer de donner* ».



Parallèlement aux tracasseries administratives, beaucoup d'étrangers doivent exercer en Suisse un travail peu ou non-qualifié sans rapport avec leur formation acquise dans le pays d'origine. En effet, actuellement, la plupart des compétences et diplômes acquis dans d'autres pays ne sont pas validés et reconnus en Suisse ; le processus de Bologne ne concerne que l'équivalence des diplômes au plan européen.

Exposés et exploités

Les plus mal lotis des étrangers sont les sans-papiers. Ne pas avoir d'autorisation de séjour, c'est s'exposer à l'exploitation, notamment par le travail et à une vie marquée par la crainte d'être repéré, d'être chassé de Suisse après parfois de très nombreuses années passées

dans notre pays. Une vie entière peut basculer d'un instant à l'autre. De plus, ils ne pourront plus se marier en Suisse à partir du mois de janvier 2011. Les seuls migrants qui peuvent obtenir une chance de rester en Suisse après un examen minutieux de l'Office cantonal de la population, puis une approbation difficile à obtenir de l'Office fédéral des migrations, sont les personnes qui se trouvent dans un « cas personnel d'extrême gravité ». En pratique, il s'agit de personnes rencontrant de graves problèmes médicaux, qui ne pourraient être traités dans leur pays d'origine qu'avec des moyens financiers inaccessibles, ou encore de dossiers de personnes ayant des enfants qui ont accompli l'essentiel de leur scolarité en Suisse. L'Office des migrations est impitoyable et le Tribunal

Dossier (suite)

administratif fédéral lui donne le plus souvent raison, considérant qu'il n'y a pas lieu de récompenser les étrangers qui s'obstinent durant de nombreuses années à violer les prescriptions du droit des étrangers.

Une évolution sensible

Contrairement à une idée reçue, le droit du travail s'applique à tous et l'accès à la juridiction des prud'hommes est ouvert à tous y compris aux personnes sans titre de séjour, lesquelles peuvent faire valoir leurs droits comme tous les autres citoyens de notre pays. Il est utile de savoir que le contrat-type de travail dans l'économie domestique a fixé un salaire obligatoire dans le canton de Genève depuis

2004 (actuellement de 3'575 Frs par mois). Relevons encore que le parlement fédéral va prochainement traiter de l'accès facilité au marché du travail suisse pour les personnes ayant accompli leur cursus universitaires dans notre pays.

Un autre progrès, auquel les juristes du CSP ont contribué par leurs recours incessants en invoquant la Convention sur les droits de l'enfant, la Convention européenne des droits de l'homme et la Constitution fédérale, consiste à prendre en compte l'intérêt de l'enfant dans les décisions qui concernent sa vie de famille en Suisse.

En définitive, la pratique nous enseigne qu'il n'est pas



© Photo Musée d'Urnäsch

Silversterkläuse, vallée d'Urnäsch, Appenzell

aisé d'être étranger et perçu comme tel. Genève porte encore des stigmates de sa devise *cité de refuge* du temps où les huguenots y arrivaient de France massivement suite à la révocation de l'Edit de Nantes. Ainsi notre ville se

distingue encore partiellement de l'hostilité que notre pays montre à l'égard des étrangers.

Gustave Desarnaulds
Juriste

Le Cri de la rédaction

Le Vestiaire social, miroir de la précarité cachée à Genève !

Le CSP et Caritas gèrent en commun le Vestiaire social depuis de nombreuses années. L'existence de ce lieu repose sur 40 bénévoles issus de nos deux organisations et une responsable salariée à mi-temps. Depuis trois ans nous sommes confrontés à une explosion de la demande, le nombre de personnes s'adressant à nous étant passé de 2200 à 4500 en 6 ans. Aujourd'hui le Vestiaire social ne parvient pas à répondre aux besoins réels.

Malgré des partenariats engagés récemment avec des entreprises sensibles et gé-

néreuses, malgré des dons de vêtements neufs par des magasins, malgré des opérations spéciales comme les collectes effectuées lors de matches du Genève Hockey Club, le défaut de « matière première » se fait cruellement sentir. Nous manquons tout particulièrement de vêtements chauds et de vêtements pour enfants.

Vient s'ajouter à ce constat le manque de place disponible pour accueillir les bénéficiaires dans des conditions décentes.

Si 20 tonnes de vêtements ont été triées dans le seul

Vestiaire social, le nombre de pièces nécessaires à l'habillement va l'emporter sur les vêtements disponibles. Comme nous avons à cœur de proposer des vêtements dignes de celles et ceux qui en ont besoin, nous nous permettons de tirer ici la sonnette d'alarme.

Donnez !

Alors, en cette veille des fêtes de fin d'année, pensez utile : donnez ! Donnez des vêtements et des chaussures, des vêtements chauds, des vêtements pour les enfants, en bon état afin que les personnes qui

s'adressent à nous puissent être vêtues dignement.

Face cette à situation, nous avons relayé la problématique du Vestiaires social aux autorités, qui selon nous ne prennent pas encore la pleine mesure de la crise que nous vivons. Nous avons encore récemment interpellé ces dernières et nous attendons un soutien fort et efficace afin de nous permettre d'offrir les prestations de qualité auxquelles nous sommes attachés.

Alain Bolle
Directeur

Poupées textiles de l'Atelier Galiffe : « réenchanter la vie quotidienne »

Denis Schneuwly est animateur à l'Atelier Galiffe et co-fondateur de l'association Atelier Pilote. Entretien :

Comment l'Atelier Galiffe a-t-il eu l'idée de réaliser ces poupées ?

Ce projet de poupées textiles est né avec l'association Atelier Pilote, fondée en décembre 2009. Cette association, dont je suis un des co-fondateurs, a pour but de soutenir et de développer la création artistique pour des personnes en situation de marginalité. Teresa Maranzano, co-fondatrice de l'association, initiatrice et responsable du projet, avait collaboré à une expérience analogue, menée en Belgique, au Centre d'Expression et de Créativité – CEC La Hesse. Il y a donc eu une première européenne à ce projet dont maintenant le Théâtre Forum Meyrin déclina en plusieurs temps la restitution des objets façonnés : des poupées en tissu. Dès le premier moment de fabrication, les personnes accueillies à l'Atelier Galiffe ont su qu'ils et elles verraient leur création de poupées être exposée un jour. Les quatre autres institutions qui participent à cet événement sont : l'association Paroles, la fondation Cap Loisirs, L'Es-sarde-Fondation Ensemble et Clairbois Pinchat. Thierry Ruffieux, coordinateur des expositions et activités jeunesse au Théâtre Forum Meyrin, nous accueille en donnant à toutes les poupées créées à l'Atelier Galiffe un espace dans la scénographie

générale de l'exposition. Des médiateurs culturels permettront aux visiteurs d'élargir leur manière de voir cette forme de création, ses liens avec l'art contemporain. La scénographie sera conçue par deux artistes contemporains, Solo-Mâtine et Muriel Décaillet.

D'où viennent les matériaux de fabrication ?

Nos brocantes La Renfile de Plan-les-Ouates et de Meyrin ont pu fournir tous les matériaux imaginables. Parmi les énormes stocks de vêtements et de textiles, de boutons et de mercerie recueillis et revalorisés, il n'y avait qu'à puiser...

De quelle manière avez-vous initié ce travail ? Avez-vous donné des consignes ou avez-vous laissé entière liberté aux créateurs ?

D'emblée, il s'agissait de proposer l'objet-poupée et la matière textile. Aucune consigne, aucune dimension ; entière liberté a été laissée aux personnes venant à l'Atelier Galiffe régulièrement ou plus ponctuellement. Ce qui a suscité de cas en cas des émotions, voire de l'angoisse bien sûr ; mais dès que le travail sensible avec l'étoffe a commencé, le désir de représenter et d'incarner l'une ou l'autre poupée a libéré l'imagination.

La poupée reflète-t-elle la marginalisation sociale en jeu ou voit-on plutôt que la poupée permet de dépasser des clivages sociaux ?

On peut dire que la poupée joue comme un personnage théâtral, souvent un fantôme du passé. « Lorsque j'étais enfant », le passé, l'univers familial ont souvent opéré comme déclencheurs. L'image de poupée a habité l'atelier comme un acteur sans parole mais doué d'une formidable présence. Puis la création proprement dite a émergé peu à peu, dans l'émulation, le plaisir, jusqu'à permettre, selon l'un des protagonistes, un « réenchancement » de la vie quotidienne.

Allez-vous continuer ce travail après l'exposition ?

Bien évidemment, les activités de l'association Atelier Pilote vont se poursuivre. Pour l'instant, nous allons nous inspirer de cette première expérience, très enrichissante, dont nous n'avons pas encore mesuré toute la portée, pour offrir aux familiers de l'Atelier Galiffe des thèmes et des outils d'activités captivants. Nous avons découvert à cette occasion que la géographie de notre atelier est redessinée lorsqu'on s'adonne à ce genre de création. Il y a donc à Galiffe une puissance de métamorphose, de renouveau non négligeable. Une rencontre-débat au Théâtre Forum Meyrin, « Drôle de trames », permettra en février de comprendre les enjeux d'une telle aventure. Nous avons pris des risques, mesurés certes, mais sans lesquels il n'est pas possible d'expérimenter. Au nom du Centre social protestant et



© Emmanuelle Bayart

Poupée, Atelier Galiffe, 2010

des promoteurs de cette magnifique expérience, nous remercions ici chaleureusement tous les artisans des poupées de l'Atelier Galiffe ainsi que les organisateurs de la manifestation qui nous ont fait confiance et donné de leur temps.

Propos recueillis par Marlyse Etter

Exposition Knitting Dolls in Geneva

Du 20 janvier au 20 mars
Théâtre Forum Meyrin
Inauguration
Mercredi 19 janvier, 18h30
Entrée libre

Rencontre-Débat Drôle de trames : créations textiles dans l'art singulier et contemporain

Judi 10 février 2011, 19h00
Durée 1h30
Entrée libre

Association Atelier Pilote
Soutien à la création en marge
www.atelier-pilote.ch



© Photo CSP

Assistante sociale au secteur Réfugiés depuis 2006, je travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire (3 juristes, 1 chargé d'information et moi). Par nos actions, nous soutenons et défendons, au sens large, les droits des requérants d'asile et personnes « admises provisoires » (permis F), tant dans le cadre de leur procédure d'asile que

face aux problèmes de la vie quotidienne qu'ils rencontrent (travail, logement, santé, intégration, etc.)

Plus globalement, nous œuvrons pour la défense du droit d'asile et pour la reconnaissance des droits économiques et sociaux des réfugiés à Genève et en Suisse. Ces deux volets complémentaires de nos activités en font

le fondement et la richesse. Parmi les personnes que nous recevons au CSP, les requérants d'asile sont particulièrement fragilisés. Leur statut et de leurs conditions de vie (par ex: barèmes d'assistance extrêmement bas, accès au marché du travail difficile, emploi précaires et mal payés, difficultés de compréhension de la langue et/ou des procédures) auxquels s'ajoutent bien souvent des traumatismes liés à l'exil, rendent leur situation très précaire. Dans ce contexte, mon rôle est d'expliquer, d'accompagner et de défendre leurs causes. Je cherche toujours à mettre les personnes au centre, à les aider à comprendre leur situation et à mobiliser les ressources disponibles. Objectif : ne pas perdre pied et

reprendre la main ! C'est un véritable défi car la «raison» des administrations correspond rarement aux besoins des personnes qui se retrouvent trop souvent littéralement écrasées par une paperasse abondante et incompréhensible.

Chaque personne et chaque situation sont différentes, c'est ce qui me motive, rend mon travail attrayant et lui donne du sens. Si les consultants sont moteurs de mon action au quotidien, les collègues sont des appuis précieux.

Lucine Miserez Bouleau
Assistante sociale

Vente de vin pour aider !

Une autre manière de soutenir le Centre social protestant

L'action de vente de vin de fin d'année permet de réaliser un bénéfice entièrement dédié à aider les personnes en difficulté.

Peut-être avez-vous envie d'offrir quelques bouteilles de vin à vos proches pour les fêtes de fin d'année?

Cave de Sézenove J. & C. Bocquet-Thonney

Pinot blanc 16 Frs la bouteille

Pinot noir 18 Frs la bouteille

A partir de 12 bouteilles, la livraison est possible et gratuite

Pour commander T 022 807 07 00

ou sur notre site internet www.csp.ch/ge/dons



Envie de faire un don?



Budget des Autres

Une facture de trop et le monde s'écroule !

Une aide d'urgence pour payer la facture de trop.

Pour une famille financièrement fragilisée, il suffit de frais imprévus, comme des lunettes à réparer ou des médicaments à acheter : les dépenses quotidiennes deviennent alors impossibles à assumer.

Grâce à votre don au fonds Budget des Autres, le CSP apporte une aide d'urgence aux personnes confrontées à cette situation. Cette aide est accordée de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Votre générosité peut changer des vies !

CCP 12 - 761 - 4 « Mention Budget des Autres »

Zoom sur...

Bel âge a fêté ses cinquante ans

Bel âge a fêté cinquante années d'activités consacrées à donner joie de vivre, énergie et bien-être à quelque 600 personnes fidèles.

Un déjeuner dansant a réuni les membres de Bel âge au restaurant du Kiosque des Bastions mardi 9 novembre dernier. Ce fut un beau succès.

Rencontres et bien-être

A l'origine « c'était un projet fou » se souvient l'assistante sociale qui a donné le coup d'envoi aux premiers cours de gymnastique du 3e âge dans les années 60. Mais c'était tout à fait dans l'esprit du CSP que de réu-

nir des personnes retraitées pour leur offrir des animations collectives. Cette idée, pionnière, a été approfondie, puis largement diversifiée, car elle répondait à un réel besoin. Pour les aînés, il ne fait aucun doute que la rencontre est primordiale: échanger, partager permet de trouver le goût de vieillir avec plus de sécurité et de sérénité.

Jamais nous n'avons pensé que nous aurions un tel succès: les balades, les séjours en Suisse et à l'étranger, les ateliers, la gym aquatique donnent à coup sûr un dynamisme salubre à tous ceux qui nous rejoignent.

Anne Michel et Christelle Perrier



Le programme des activités de Bel âge paraît trois fois par année: printemps, automne et hiver. Pour l'obtenir, n'hésitez pas à nous contacter.

T 022 807 07 00
belage@csp-ge.ch

Le CSP donne la parole à...

« On dit d'un fleuve emportant tout qu'il est violent. Mais on ne dit jamais rien de la violence des rives qui l'enserrent. »
(Bertold Brecht)

Lorsque l'on parle autour de soi des étrangers ou des réfugiés, il est souvent difficile de restituer la complexité des situations, de recadrer les débats sur les problèmes réels de notre société. Les idées-reçues sont déjà bien ancrées. Leur force de frappe réside dans le simplisme des messages véhiculés par les partis xénophobes, dans leur capacité à canaliser la perte de repères et l'insécurité sociale. La revue de défense du droit d'asile *Vivre Ensemble* fait le pari inverse. Celui de miser sur la capacité de discernement dont est doué tout individu. « Une partie de la population plus importante que nous l'imaginons est sensible aux aspects humains de cette question, une fois qu'elle est correc-

tement informée et qu'on lui permet d'aborder concrètement et sans démagogie ce problème », relevait l'éditorial du numéro de lancement de *Vivre Ensemble*, qui fête aujourd'hui ses 25 ans. L'été 1985 avait été marqué par les premières décisions définitives et exécutoires de renvoi de réfugiés, conséquences d'une toute première révision de la loi sur l'asile. Révision passée comme une lettre à la poste au Parlement. Les concepteurs de la revue avaient alors perçu l'urgence de se lancer dans une bataille de l'information.

Depuis, *Vivre Ensemble* s'attache à décortiquer les lois actuelles ou à venir, de manière à les rendre intelligibles au plus grand nombre ; à dénoncer les manipulations statistiques touchant à la politique migratoire ; à témoigner de ce que vivent les requérants d'asile sur le terrain ; à dénoncer

des décisions injustes, mais aussi à se faire l'écho de toutes les petites et grandes actions de solidarité et de résistance qui contribuent à rendre ce pays plus humain. *Vivre Ensemble* vise ainsi à donner des arguments factuels à celles et ceux qui refusent la fatalité du rejet. Car aujourd'hui comme hier, la bataille du droit d'asile se joue dans l'opinion publique. Bataille contre la démagogie de certains courants, prompts à la stigmatisation des réfugié-e-s et à la simplification des enjeux qui les concernent. Bataille également contre une logique illusoire et sans issue, visant à faire croire que la dureté de nos lois et de notre politique d'asile pourra réguler les flux migratoires. Le nouveau projet de révision de la loi sur l'asile, actuellement en discussion au Parlement, constitue une gesticulation de plus. Aucune des mesures proposées ne pourra influencer sur la situation en So-

malie, en Irak, en Erythrée, au Nigéria ou au Sri Lanka, pays dont sont issus le plus grand nombre de demandeurs d'asile en Suisse, donc sur le nombre de demandes déposées en Suisse (hormis en supprimant la possibilité de déposer une demande dans une ambassade...) Elles risquent en revanche de faire beaucoup de dégâts auprès des populations concernées. Le débat ne sera évidemment pas là. Mais *Vivre Ensemble* ne manquera pas de le rappeler, et entend bien mettre son grain de sel pour continuer à informer, sensibiliser, documenter, et défendre un véritable droit d'asile en Suisse.

Sophie Malka
Coordinatrice de *Vivre Ensemble*

Vivre Ensemble
Rue du Village-Suisse 14
1205 Genève
T 022 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch

Magasins du CSP

LA BOUTIQUE EAUX-VIVES

Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

PÂQUIS

Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

JONCTION

Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

LA RENFILE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02

PLAN-LES-OUATES

Ch. de la Cartouchière
T 022 794 55 40

RAMASSAGE

T 022 884 38 00
ramassage@csp-ge.ch

www.csp.ch

Impressum

Les Nouvelles du CSP

Edition Genève

Editeur responsable
Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
T 022 807 07 00
F 022 807 07 01
info@csp-ge.ch

Rédactrice en chef
Anne-Lise Thomas

Impression
Imprimerie Genevoise SA

Ont collaboré à ce numéro

Alain Bolle, Lucine Miserez
Bouleau, Gustave Desarnaulds
Marlyse Etter, Sophie Malka,
Denis Schneuwly, Anne-Lise
Thomas

Photos CSP, Emmanuelle
Bayart, musée d'Urnäsch,
Wikimédia Commons

Réalisation
Communication CSP